Défendre les libertés académiques

À l'heure où nous rédigeons cette tribune, l'actualité internationale offre hélas un nombre considérable d'atteintes aux libertés académiques dans plusieurs régions du monde. Les exemples d'arrestations et de répressions exercées à l'encontre de chercheurs sont nombreux.

Dans plusieurs pays, les partis au pouvoir grignotent peu à peu les espaces académiques et institutions de la recherche en supprimant par exemple des disciplines comme les « gender studies » contraires à leur vision du monde ou en réduisant drastiquement les financements publics accordés aux sciences sociales et à la philosophie.
Les libertés académiques représentent pourtant l'un des biens les plus précieux de nos sociétés. Elles recouvrent la liberté donnée à des académiques professionnels, sélectionnés au terme d'un processus très exigeant et transparent, de chercher, débattre, publier et enseigner. Ce sont ces libertés académiques qui ont permis à la science moderne d'émerger, et au stock de plus en plus imposant de nos connaissances de se constituer dans tous les domaines, des mathématiques ou de la médecine jusqu'aux sciences humaines et sociales. Ces libertés académiques sont à la fois individuelles et collectives. Individuelles, elles garantissent la liberté de penser, d'analyser, de critiquer et de débattre. Collectives, elles impliquent l'autonomie institutionnelle et une forme d'autogestion (recrutement et évaluation par les pairs).

> *« Il est dans l'intérêt de toute société de garantir l'existence d'une communauté savante dégagée de tout contrôle politique et capable de déplacer, par la découverte scientifique et le débat, la frontière de nos connaissances et de nos certitudes.*

Il est donc dans l'intérêt même de toute société de garantir l'existence d'une communauté savante dégagée de tout contrôle politique et capable de déplacer, par la découverte scientifique et le débat, la frontière de nos connaissances et de nos certitudes.
Or cette liberté académique est, à l'instar des libertés démocratiques à l'échelle du système politique, un combat de tous les jours. On se souvient qu'en Europe, l'Église et l'absolutisme ont restreint les libertés universitaires : l'histoire de l'Université est jusqu'à nos jours celle d'une ambivalence entre accommodement au pouvoir et conquête de l'autonomie. Il a fallu attendre les réformes du 19e siècle pour que le principe de liberté académique soit introduit dans les universités européennes, avant d'être constitutionnalisé ou reconnu dans la jurisprudence constitutionnelle dans de nombreux pays et d'être consacré dans le droit international. Aujourd'hui, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Pacte international de l'ONU relatif aux droits économiques sociaux et culturels ou l'UNESCO protègent les libertés académiques.
L'ambivalence entre autonomie fonctionnelle et tutelle protectrice alimente les débats récents concernant ce qu'on appelle parfois le « management » de l'université et le développement croissant de la recherche « sur projets ». S'il est normal que les financeurs des universités et institutions académiques de recherche indiquent leurs préférences sur les thématiques et les domaines qu'ils souhaitent voir davantage étudiées et comprises, il faut prendre garde de préserver une partie de la recherche de toute finalité « utilitariste » immédiate. Un grand nombre de grandes découvertes scientifiques – par exemple la théorie de la relativité d'Einstein – résultent de théorèmes mathématiques très abstraits dont les auteurs auraient été bien embêtés d'expliquer l'utilité immédiate. C'est en cherchant librement, sur des questions les plus diverses et a priori les « moins utiles » que les chercheurs académiques

ont fait progresser notre stock de connaissances. C'est en menant librement leurs recherches qu'ils continueront à pouvoir le faire.
Le souci de justifier l'utilité immédiate de leurs recherches n'est malheureusement pas le seul que les chercheurs doivent affronter en ce début du 21ème siècle, où l'on voit la résurgence d'une immixtion assumée du politique dans les affaires académiques. Le 20e siècle nous avait habitués à l'interventionnisme coercitif des pouvoirs autoritaires dans le domaine du savoir, du fascisme italien et de l'Allemagne nazie aux pays sous domination stalinienne, sans oublier les incursions du maccarthysme. Les contextes de guerre ont aussi discriminé les savants quand leur conformisme patriotique était jugé insuffisant. Les bouleversements introduits par la fin de la Guerre froide n'ont pas, loin s'en faut, réduit l'espace des menaces sur la liberté de savoir. On peut même supposer que celles-ci se sont diversifiées et sophistiquées.
De plus en plus répandu, hélas, est le renforcement de l'emprise idéologique d'un parti hégémonique à l'intérieur d'un État, avec des formes variées d'atteintes systématiques à la liberté de penser et de produire des énoncés scientifiques. Dans certains cas, cette politique se renforce d'une dimension religieuse qui punit d'apostasie les Galilée du 21ème siècle. Les universitaires ne sont pas à l'abri non plus des aléas de la politique intérieure et des relations internationales, y compris dans les démocraties occidentales. Le durcissement de l'attribution des visas pour les chercheurs ainsi que les regains d'hostilité envers les étrangers qui se développent dans plusieurs régions du monde ont des implications directes sur la recherche.
La dernière, mais non la moindre, des menaces qui pointent sur les libertés académiques est la baisse du financement de la recherche fondamentale, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales.
Que faire alors ? Dénoncer, partout où les libertés académiques, quelles que soient leurs formes, sont rabotées voire supprimées. Mobiliser, à différentes échelles, les chercheurs et les publics dans ce combat essentiel pour une société ouverte. Convaincre de la nécessité de préserver des libertés en lesquelles chacun peut se reconnaître. Les UMIFRE sont naturellement des espaces privilégiés de préservation de cette précieuse liberté académique. Il est donc d'une importance fondamentale qu'ils puissent continuer à pouvoir l'être.

- **Jérôme Heurtaux** (directeur du CEFRES, Prague)
- **Jakob Vogel** (directeur du CMB, Berlin)
- **Elodie Apard** (directrice de l'IFRA, Ibadan)
- **Jean-Nicolas Bach** (responsable de l'antenne du CEDEJ, Khartoum)
- **Karine Bennafla** (ancienne directrice du CEDEJ, Le Caire)
- **François Bon** (ancien directeur du CRFJ, Jérusalem)
- **Vincent Lemire** (directeur du CRFJ, Jérusalem)
- **Marie Bridonneau** (directrice du CFEE, Addis-Ababa)
- **Adrien Delmas** (directeur du CJB, Rabat)
- **Eric Florence** (ancien directeur du CEFC, Hong Kong)
- **Marie-Aude Fouéré** (directrice de l'IFRA-Nairobi, Kenya)
- **Nicolas Gravel** (directeur du CSH, New Delhi)
- **Frédéric Landy** (directeur de l'IFP, Pondicherry)
- **Philippe Marquis** (directeur de la Délégation archéologique française en Afghanistan)
- **Évelyne Mesclier** (directrice de l'IFEA, Lima)
- **Michel Mouton** (directeur de l'IFPO, Beyrouth)
- **Catherine Poujol** (directrice de l'IFEAC, Bichkek)
- **Oissila Saaidia** (directrice de l'IRMC, Tunis)
- **Cécile Sakai** (ancienne directrice de l'IFRJ-MFJ, Tokyo)
- **Bernard Tallet** (directeur du CEMCA, Mexico)
- **Frédéric Thibault-Starzyk** (directeur de la Maison française d'Oxford)
- **Claire Tran** (directrice de l'IRASEC, Bangkok)
- **Thomas Vernet-Habasque** (ancien directeur de l'IFAS-Recherche, Johannesburg)
- **Abbès Zouache** (directeur du CEFAS, Sanaa et Koweit City)